tumés, pour l'encouragement de la Religion Protestante, et pour le maintien et subsistance d'un Clergé Protestant dans la dite Province, ainsi qu'ils le jugeront, en tout tems, nécessaire et utile.

VII. Pourvû aussi, et il est établi, que toutes personnes professant la Religion de l'Eglise de Rome, et qui résideront en la dite province, ne seront point obligées de prendre le serment ordonné par le dit acte, passé dans la premiere année du règne de la Reine Elisabeth, ou quelqu'autre serment substitué en son lieu et place par aucun autre acte; mais que toutes telles personnes, à qui par le dit statut, il est ordonné de prendre le serment qui y est contenu, seront contraintes, et il leur est ordonné de prendre et souscrire le serment ci-après, devant le Gouverneur, ou telle autre personne, dans tel greffe, qu'il plaira à sa Majesté d'établir, qui sont par ces présentes autorisés à le recevoir, ainsi qu'il suit:

"JE A. B. promets sincerement et affirme par Serment, que 
"je serai fidèle, et que je porterai vraie foi et fidelité à sa Ma"jesté le Roi George, que je le défendrai de tout mon pouvoir et 
"en tout ce qui dépendra de moi, contre toutes perfides conspi"rations et tous attentats quelconques, qui seront entrepris contre 
"sa personne, sa couronne et sa dignité; et que je ferai tous 
"mes efforts pour découvrir et donner connoissance à sa Majes"té, ses héritiers et successeurs, de toutes trahisons, perfides 
"conspirations, et de tous attentats, que je pourrai apprendre 
"se tramer contre lui ou aucun d'eux; et je fais serment de 
"toutes ces choses sans aucune équivoque, subterfuge mental, 
"et restriction secrète, renonçant pour m'en relever à tous par"dons et dispenses d'aucuns pouvoirs et personnes quelconques.

"Ainsi DIEU me soit en Aide."

Et que toutes telles personnes qui négligeront ou refuseront de prendre le dit serment ci dessus écrit encourront et seront sujettes aux mêmes peines, amendes, inhabilités et incapacités, qu'elles auroient encourues et auxquelles elles auroient été sujettes